



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE DEPOT D'UNE
OEUVRE D'ART**

**DÉCISION N° DM-23-122
EN DATE DU 07 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence tourisme et de la gestion de l'Office de tourisme de Vincennes au territoire Paris Est Marne&Bois et la nécessité de préserver l'œuvre de Peter Klasen acquise par la ville de Vincennes et installée dans les lieux en 2013 afin d'y être exposée ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de dépôt à titre gratuit et pour une durée de cinq ans tacitement reconductible d'une œuvre d'art exposée au sein de l'Office de tourisme, sis 28, avenue de Paris à Vincennes, avec le territoire Paris-Est Marne&Bois, représenté par Monsieur Olivier CAPITANIO, en sa qualité de Président.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL